

Le genre, un outil pour l'égalité

06 février 2014 | Par [Les invités de Mediapart](http://blogs.mediapart.fr/edition/les-batailles-de-legalite/article/060214/le-genre-un-outil-pour-legalite) <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-batailles-de-legalite/article/060214/le-genre-un-outil-pour-legalite>

Pourquoi les études de genre? « *Nous nous efforçons de questionner ce qui semble aller de soi – ce que d’aucuns appellent la nature – comme les façons de dire le masculin et le féminin afin de laisser s’épanouir les capacités chez l’enfant* », expliquent ici plusieurs universitaires membres de la Fédération de recherche sur le genre.

Difficile d’aller à l’encontre des rumeurs qu’entretiennent des collectifs réactionnaires agrippés à des certitudes qu’ils savent ne pas pouvoir défendre. Mais de la part des familles « grévistes », la peur de perdre quelque chose qui appartiendrait en propre aux individus fabrique l’ennemi imaginaire de la « théorie du genre ». Or, nous le répétons : il n’y a pas une « théorie du genre ». Nous l’avons écrit dans la presse, mais qu’importe ! Ce qui est aujourd’hui en cause dans les différentes formations, de la maternelle à l’enseignement supérieur, est la crainte d’un bouleversement entre les sexes, alors que les « réformes » ne font qu’appliquer le code de l’éducation qui stipule depuis 1989 que « *les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d’enseignement supérieur (...) contribuent à favoriser l’égalité entre les hommes et les femmes* » ([loi n°89-486 du 10 juillet 1989](#)). Rien donc de très nouveau!

Faut-il rappeler la nécessité de faire connaître la loi à l’Ecole selon le niveau : à titre d’exemple, la loi Veil sur la légalisation de l’avortement comme la loi Taubira de 2001 qui reconnaît l’esclavage et la traite en tant que crime contre l’humanité. L’enseignant a des devoirs et les parents ne peuvent ignorer les règles qui régissent l’enseignement public. Faut-il rappeler que l’école n’est pas le lieu de reproduction des rapports familiaux d’autant moins que ceux-ci défendraient des préceptes d’assujettissement des filles et des individus non conformes à la morale dominante. L’école a pour vocation l’épanouissement de l’individu, garçon ou fille, dans une voie qui est la sienne. Apprendre l’égalité entre filles et garçons suppose d’en respecter les conséquences sociales.

Pour l’heure, il s’agit de réfléchir à l’école sur les processus sociaux qui, depuis des siècles, guident la mise en œuvre de relations de pouvoir entre hommes et femmes. Nous enseignons cette question dans toutes les disciplines. La différence visible entre hommes et femmes n’est pas le terreau de la différence sociale qui ne se loge ni dans le cerveau ni dans l’utérus, les scientifiques l’ont amplement démontré. La « nature » sert simplement de prétexte à façonner des relations inégalitaires entre hommes et femmes.

Il n’a jamais été question de transformer les filles en garçons et les garçons en filles, nous souhaitons simplement que chacun et chacune trouvent sa voie selon ses aptitudes et ses compétences, quel que soit son sexe. Nous nous efforçons de questionner ce qui semble aller de soi – ce que d’aucuns appellent la nature – comme les façons de dire le masculin et le féminin afin de laisser s’épanouir les capacités chez l’enfant. Mais en même temps cette réflexion conduit à révéler le soubassement de la domination des uns sur les autres au sein d’une hiérarchie organisée. Ce qui fait peur, on le comprend, à tous les tenants de l’ordre traditionaliste car ils risquent de perdre ainsi leur pouvoir d’influence.

Il y a bien longtemps déjà (en 1831), certaines s’interrogeaient sur l’idée qu’une femme devait porter le nom du mari alors qu’aucune loi ne l’y obligeait. Est-il interdit de se demander pourquoi les administrations françaises continuent imperturbablement à maintenir cette coutume à l’encontre de toute législation?

Voilà, en deux mots, ce que nous faisons en travaillant sur le genre. Le genre est un concept qui nous permet de penser la différence sociale entre homme et femme. Le reste n’est que fantasme qui entretient les peurs les plus irrationnelles.

Le déferlement de contrevérités qui immédiatement sont entendues par certaines familles n'est pas pour autant anodin. Le processus engagé par les autorités de l'éducation nationale est un processus, à nos yeux, irréversible et c'est pourquoi les mesures doivent être clairement exposées, largement diffusées et devraient sans plus tarder être accompagnées de la formation des maîtres : formation initiale et continue. Le ministère de la recherche et de l'enseignement a [pris des engagements](#), il réaffirme son attachement aux études de genre. C'est bien, mais nous attendons cependant des actes concrets et rapides. Face à la rumeur, nous ne pouvons qu'en démasquer la vacuité par la diffusion de la connaissance. La diffusion du savoir est le seul remède au repli frileux sur l'ordre des familles.

Anna Bellavitis, université de Rouen

Jules Falquet, Cedref, université Paris 7 Diderot

Anne-Sophie Godfroy, université Paris Est Créteil

Azazdeh Kian, Cedref, université Paris 7 Diderot

Isabelle Lacoue-Labarthe, Université Toulouse 2

Karine Lambert, université de Nice

Christine Planté, université Lyon 2

Michèle Riot-Sarcey, université Paris 8

Florence Tamagne, Université Lille 3

au nom de la Fédération de recherche sur le genre [RING](#)